

Bilan autrice :

- Le plus facile pour se faire publier est de faire appel à un éditeur mais on peut aussi s'auto-éditer
 - il faut bien choisir sa maison d'édition en fonction de ce qu'elle a l'habitude de publier par rapport au livre qu'on a écrit
 - l'éditeur peut choisir de publier ou refuser la demande
 - s'il accepte, il détermine combien il pense pouvoir en vendre et l'auteur touche une certaine somme en fonction de cela. L'auteur touche aussi des droits sur son livre. A chaque vente, il reçoit un pourcentage du prix du livre
 - l'éditeur demandera sans doute des modifications. L'auteur peut en tenir compte mais il n'est pas obligé. (Mais en général l'éditeur sait ce qu'il fait, il vaut mieux l'écouter)
 - une fois le texte (et les illustrations si nécessaire) terminé, l'éditeur fait appel à une imprimerie pour imprimer le livre en beaucoup d'exemplaires.
 - puis, le livre arrive en librairie et il est disponible à la vente.
- (il faut environ 1 an entre le début de l'écriture et la mise en vente)